

PARTAGER L'INFORMATION

ENTREtenir, DÉVELOPPER
VOS RÉSEAUX D'INFORMATION

■ Vous souhaitez échanger,
partager avec vos collègues,
nous organisons :

- Des journées de rencontres et d'échanges ainsi que des journées thématiques au plan régional, au plan national.

■ Vous souhaitez actualiser vos connaissances :

- Nous mettons à votre disposition des guides, des publications, ...

■ Vous disposez d'informations statistiques :

- Nous vous restituons des statistiques RH sur les effectifs, les rémunérations, la formation, les élections par l'intermédiaire du site internet et du portail Ucanss.

■ Vous devez respecter les obligations de la CNIL :

- Notre référent national informatique et libertés vous accompagne :
- dans la gestion de vos dossiers pour la Commission nationale informatique et libertés (CNIL),
- pour l'organisation, en partenariat avec la CNIL, des actions d'information sur le respect de la loi.

cil@ucanss.fr

DES RÉPONSES CLAIRES ET PRÉCISES DANS UN DÉLAI ANNONCÉ

■ Pour vos courriers et courriels :
simplification, personnalisation
des correspondances et
accélération des procédures.

■ Un interlocuteur identifié :

Le nom et les coordonnées de votre interlocuteur sont indiqués sur chaque courrier.

■ Une réponse personnalisée :

Une réponse adaptée à votre situation et vos attentes pour optimiser et faciliter vos prises de décisions.

Pour les demandes exigeant une expertise approfondie, nous nous engageons à vous adresser, dès le premier contact, un accusé de réception et l'estimation du délai de réponse.

■ Des délais réduits :

Pour vos demandes écrites, une réponse dans un délai maximal de 7 jours.

DES CLIENTS SATISFAITS

PROGRESSER
ENSEMBLE...
...POUR VOUS
SATISFAIRE

C'est :

- Prendre en compte
vos appréciations, vos suggestions.
- Répondre à vos réclamations
dans un délai maximal de 7 jours.
- Evaluer par enquête
la qualité de notre offre de service.
- Créer régulièrement
les occasions de vous rencontrer.

Vos contacts :

Ucanss
18 avenue Léon Gaumont
75980 PARIS CEDEX 20

L'UCANSS S'ENGAGE AU SERVICE DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE



A vos côtés au quotidien, pour des services adaptés, efficaces et actualisés

- un site Internet
www.ucanss.fr
- des adresses courriel
- des N° d'appel dédiés

 **UCANSS**
UNION DES CAISSES NATIONALES
DE SÉCURITÉ SOCIALE

DES EXPERTS DES CONSEILLERS

A VOTRE ÉCOUTE

pour des solutions

concrètes et personnalisées

dans 5 domaines

■ DROIT SOCIAL
ET ASSISTANCE
JURIDIQUE

■ RESSOURCES
HUMAINES

■ IMMOBILIER

■ ACHATS / MARCHÉS

■ INFORMATION /
COMMUNICATION

■ DROIT SOCIAL POUR SÉCURISER VOS DÉCISIONS PAR UNE ASSISTANCE JURIDIQUE



Pour l'application de la convention collective et du respect du droit du travail :

des juristes spécialisés en droit social agissent et s'engagent à :

■ **Vous répondre** précisément sur l'application des règles du code du travail et de la convention collective nationale.

■ **Vous accompagner** tout au long de la démarche d'application des protocoles d'accord.

■ **Vous aider** à prendre des décisions et à gérer vos contentieux en sécurisant le risque juridique au regard des évolutions réglementaires de plus en plus fréquentes.

droitsocial@ucanss.fr

▶ n° tél : 0 972 678 000

APPEL NON SURTAXÉ

■ RESSOURCES HUMAINES ACCOMPAGNER LE PILOTAGE DE VOTRE POLITIQUE RH



Pour l'animation de votre politique RH :
des conseillers en ressources humaines
ou en formation, à vos côtés pour :

■ **Développer** des démarches et des outils de gestion prévisionnelle et de mobilité par l'élaboration du diagnostic RH et la mise en œuvre d'un plan d'action.

■ **Faciliter** l'élaboration et la mise en œuvre de démarches telles que l'insertion en faveur des personnes handicapées, la prévention des risques psychosociaux...

ressourcesshumaines@ucanss.fr

▶ n° tél : 01.45.38.81.87

■ **Vous accompagner** dans le développement des compétences des salariés au travers de dispositifs de formation interbranche, en s'appuyant sur le réseau institutionnel des 18 centres régionaux de formation.

formation@ucanss.fr

▶ n° tél : 01.45.38.81.25

■ IMMOBILIER OPTIMISER LA GESTION DE VOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER

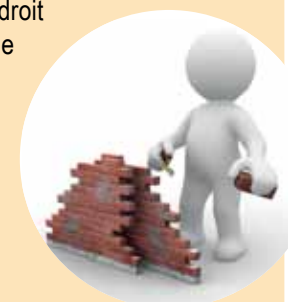
Pour la gestion de votre patrimoine :
des professionnels vous assurent l'accompagnement de vos opérations immobilières :

■ **Un engagement** sur le respect des délais propres à vos opérations dans le cadre d'un contrat d'assistance à Maîtrise d'ouvrage.

■ **Une assistance technique** : électrique, thermique, génie civil... et tous corps d'état.

■ **Une assistance juridique concernant** :

- Les conditions et règles d'application du code des marchés publics,
- les règles de l'urbanisme,
- les assurances, le droit immobilier et le droit de la construction.



immobilier@ucanss.fr

▶ n° tél : 0 972 678 800

APPEL NON SURTAXÉ



■ ACHATS / MARCHÉS CONFORTER VOS PROCÉDURES ET ANTICIPER LES RISQUES

Pour la passation et le suivi des marchés publics :

un expert à vos côtés pour :

■ **Vous conseiller**, vous informer sur les techniques, règles et procédures de passation des marchés publics.

■ **Vous garantir** la maîtrise du risque, en veillant aux exigences du développement durable et en associant la sécurisation juridique à l'efficacité économique.

achatsmarches@ucanss.fr

▶ n° tél : 0 972 678 008

APPEL NON SURTAXÉ